Publié le

14 REC. 2023



ID: 031-213104847-20231205-DELCOM23\_37-DE

# **DÉPARTEMENT** Haute-Garonne

### ARRONDISSEMENT TOULOUSE

### COMMUNE SAINT-GENIÈS BELLEVUE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIÈS BELLEVUE 2023-37

L'an deux mille vingt-trois et le 5 décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 30/11/2023, sous la présidence de Mme Sophie LAY, maire.

Etaient présents : M. ARTIGUE, Mme BAYLAC, Mme CLAEYS, Mme GAILLARD, M. HANNON, M. de LASSUS SAINT-GENIES, Mme MARTIN, Mme MAURICE, M. MORILLON, M. OTAL, Mme PERTUISET, M. PEYRUCAIN, Mme PIN-BELLOC, M. ROUCH, Mme TOMAS.

Etaient absents et représentés : M. AUXIÈTRE, Mme BOTANCH, M. PEDRONO.

Madame BAYLAC.a été nommée secrétaire de séance.

#### OBJET: Ouverture de crédits d'investissement par anticipation au vote du Budget Primitif 2024

Madame le maire rappelle au conseil municipal que préalablement au vote du Budget Primitif, la commune ne peut engager ou mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Afin de pouvoir faire face à une dépense d'investissement engagée, imprévue ou urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits en 2023, à savoir :

#### **Budget communal:**

Chapitre 20: 2 000 € avec l'affectation suivante :

Opération Mairie : 750 €

Opération Environnement : 1 250 €

• Chapitre 21: 482 775 € avec l'affectation suivante :

Opération Ecoles : 131 575 €

Opération Bâtiments divers : 94 425 €

Opération Voirie : 32 500 €

Opération Complexe sportif: 7 775 €

Opération Mairie : 28 000 €
Opération Médiathèque : 5 000 €
Opération Environnement : 3 250 €
Opération Centre Bourg : 178 750 €

## Budget assainissement:

Chapitre 20: 4 000 € avec l'affectation suivante :

Opération Schéma communal : 4 000 €

• Chapitre 21 : 71 300 € avec l'affectation suivante :

Opération Station d'Epuration : 8 675 € Opération Travaux réseaux : 42 625 € Opération Postes de relevage : 20 000 €

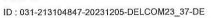
Le Conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré

> AUTORISE l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement de la commune et de l'assainissement dans la limite des crédits repris cí-dessus et ce avant le vote du Budget Primitif 2024.

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le



Berger Leviault

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

> Le Maire, Sophie LAY

Membres en	exercice	19	
Membres présents		16	
Suffrages exprimés		19	
Pour	19		
Contre	0		
Abstention	0		

